



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 9 février 2018*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché N° 170050 : Marché de travaux d'entretien et de régénération de la pelouse naturelle du stade Armand Cesari**

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle de GENTILI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
M. Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Ivana POLISINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Marché N° 170050 : Marche de travaux d'entretien et de régénération de la pelouse naturelle du stade Armand Cesari**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25I-1° et 67 et 68 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 18 novembre 2017 en vue d'attribuer le Marché N° 170050 : Marche de travaux d'entretien et de régénération de la pelouse naturelle du stade Armand Cesari ;

Vu le rapport d'analyse présenté lors de la Commissions d'Appel d'Offres du 15 Janvier 2018 ;

Vu le procès-verbal de la Commissions d'Appel d'Offres du 15 Janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 janvier 2018 ;

Vu le rapport n°5 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure ouverte lancée pour l'attribution du Marché N° 170050 : Marche de travaux d'entretien et de régénération de la pelouse naturelle du stade Armand Cesari ;

**PREND ACTE**

De la décision de la CAO du 15 janvier 2018 attribuant le marché correspondant à la SAS SOREVE N° de Siret : 0320168866, sise à 59175 TEMPLEMARS, pour un montant minimum de 80 000 € HTVA et pour un montant maximum 200 000 € HTVA.

(Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction) ;

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**